

OBJECTIFS: L'environnement

- Adopter des normes internationales adéquates et faire progresser le droit international de l'environnement;
- S'assurer que les normes internationales en matière d'environnement sont bien motivées par des considérations environnementales et non par des visées protectionnistes;
- Intégrer l'économie et l'écologie dans les décisions des institutions financières internationales et autres organisations analogues;
- Collaborer avec les pays en développement pour les aider à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière d'environnement;
- Intégrer davantage la notion de développement durable dans l'aide au développement;
- S'assurer que les problèmes environnementaux demeurent une priorité dans les politiques de nos partenaires, particulièrement aux Etats-Unis.

Instaurer la démocratie et le respect des valeurs humaines

Un ralliement prometteur se dessine dans la communauté internationale, un ralliement qui sera sans doute le plus bel héritage du vingtième siècle, puisque ses objets sont la démocratie et la dignité humaine.

Ce ralliement est l'attestation que, sans la démocratie, le développement économique et social d'un peuple est retardé. Simultanément, il est de plus en plus admis que, à défaut d'un développement économique suffisant, la démocratie elle-même est mise en péril. Tout récemment, la démocratie a déferlé comme une vague de fond sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, et elle commence aussi à imprégner l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique, de façon irréversible.

Notre politique étrangère, y compris l'aide au développement, doit témoigner de notre engagement indéfectible à l'égard des droits de l'homme, de la règle de droit et de la liberté économique et politique.